



EMPLOIS D'AVENIR EN HAUTE-NORMANDIE

ANIMATION / SPORT / SANITAIRE ET SOCIAL

POUR QUI

► PROFIL JEUNES

- Être âgé de 16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les jeunes reconnus travailleurs handicapés.
- Être sans emploi.
- Être sans diplôme ou peu qualifié, titulaire d'un diplôme de niveau V (uniquement CAP/BEP) et en recherche d'emploi depuis au moins 6 mois dans les 12 derniers mois,
- ou à titre exceptionnel pour les résidents dans une ZUS ou une zone de revitalisation rurale, avoir un niveau maximal bac+3 et être en recherche d'emploi depuis au moins 12 mois dans les 18 derniers mois.
- Être en mesure d'exprimer son projet professionnel et sa motivation.

► PROFIL EMPLOYEURS

■ Secteur non marchand

- Organismes de droit privé à but non lucratif (associations et fondations).
- Collectivité territoriale et son groupement.
- Personnes morales de droit public, à l'exception de l'État.
- Groupements d'employeurs qui organisent des parcours d'insertion et de qualification (GEIQ).

■ Secteur marchand

Pour les entreprises présentant un fort potentiel de création d'emplois.

*Un jeune, un employeur, un projet, une formation, un emploi...
L'emploi d'avenir (EA) est un dispositif d'accès à l'emploi et à la qualification.*

Il vise à aider les jeunes sans emploi en facilitant d'une part, leur insertion professionnelle par une première expérience réussie et, d'autre part, l'accès à une qualification plus élevée.

MÉTIER
VISÉS

- AIDE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE
- AIDE SOIGNANT
- ANIMATEUR SOCIOCULTUREL
- ANIMATEUR SPORTIF
- AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE
- AUXILIAIRE DE VIE SOCIALE

1. LE REPÉRAGE DES JEUNES ET DES EMPLOYEURS

L'employeur ou le jeune qui remplit les conditions requises doit prendre contact avec la mission locale, l'agence Pôle emploi ou Cap emploi (pour les travailleurs handicapés) la plus proche.

La DRJSCS*, les DDCS*, les associations, les clubs, les collectivités, etc. participent également à ce repérage.

2. LA SÉLECTION ET L'ENTRETIEN DE POSITIONNEMENT

Pôle emploi ou la mission locale sélectionne plusieurs candidats qui sont proposés à l'employeur.

Une rencontre entre le jeune et l'employeur est ensuite organisée.

3. LA VALIDATION DU PLAN DE FORMATION ET DU CONTRAT

Le référent EA* (DRJSCS* ou DDCS*) examine l'offre de formation. Cette dernière validée, le contrat est signé auprès de la mission locale.

4. UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ

Effectué par la mission locale et le référent EA*, l'accompagnement vise à :

- Consolider et sécuriser le projet professionnel du jeune
- Optimiser son entrée en formation (qualification ou compétences visées)
- Veiller aux conditions d'encadrement et de tutorat
- Préparer l'après emploi d'avenir

DRJSCS* DE HAUTE-NORMANDIE CHAMPS ANIMATION, SPORT, SANITAIRE ET SOCIAL

Vincent CHAUBET ■ 02 32 18 15 75 ■ VINCENT.CHAUBET@DRJSCS.GOUV.FR

DDCS* DE L'EURE CHAMP ANIMATION / SPORT

Mohamed EL KHARRAZE ■ 02 32 24 86 40 ■ MOHAMED.EL-KHARRAZE@EURE.GOUV.FR

DDCS* DE LA SEINE-MARITIME CHAMP SPORT

Maxime CHRZAVZEZ ■ 02 76 27 71 54 ■ MAXIME.CHRZAVZEZ@SEINE-MARITIME.GOUV.FR

CHAMP SOCIOCULTUREL / ÉDUCATION POPULAIRE

Adrien PARIS ■ 02 76 27 71 59 ■ ADRIEN.PARIS@SEINE-MARITIME.GOUV.FR



* DDCS : DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE

* DRJSCS : DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

* EA : EMPLOIS D'AVENIR